

La CSBE demeure active durant la crise

Saint-Georges, le 24 mars 2020 – Le directeur général de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, M. Normand Lessard, tient à informer la population quant aux services de son organisation.

Services ouverts et essentiels – les services de garde d’urgence

Comme exigé par le premier ministre, M. François Legault, la CSBE maintient les neuf (9) services de garde d’urgence exclusifs aux travailleurs de la santé et des services essentiels. **Ces services de garde d’urgence sont un service exceptionnel pour les parents qui n’ont aucune solution de rechange et sont réservés aux enfants dont les parents occupent des emplois donnant droit à des services de garde d’urgence.**

C’est le ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES) qui dicte les conditions et les endroits où ces services de garde d’urgence sont offerts.

Le formulaire d’inscription pour ces services de garde d’urgence est disponible sur le site Québec.ca.

Voici les écoles offrant présentement un service de garde d’urgence :

- École Monseigneur-Fortier (1545, 8^e Avenue Ouest, Saint-Georges)
- École de la Haute-Beauce (427, 11^e Rue Ouest, La Guadeloupe)
- École Notre-Dame de Lac-Etchemin (1468, Route 277, Lac-Etchemin)
- École du Plateau (2880, 18^e Avenue, Saint-Prosper)
- École la Découverte (77, rue Langevin, Sainte-Hénédiène)
- École Barabé-Drouin (169, rue Sainte-Geneviève, Saint-Isidore)
- École la Passerelle (11655, boulevard Lacroix, Saint-Georges)
- École primaire Maribel (62, rue Saint-Antoine, Sainte-Marie)
- École primaire De Léry (99, 125^e Rue, Beauceville)

« Nous voulons souligner le travail des directions des établissements visés et celui des *anges gardiens* de la CSBE : merci aux techniciennes et techniciens en service de garde et en éducation spécialisée, aux éducatrices et éducateurs en service de garde, aux préposées et proposés aux élèves handicapés ainsi qu’aux membres du personnel affectés à l’entretien qui effectuent actuellement un travail extraordinaire auprès des enfants du personnel de la santé et des services essentiels », a affirmé M. Lessard.

Services scolaires interactifs et soutien personnalisé aux enfants à défis particuliers

À compter du 6 avril, les parents et les élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire auront accès progressivement à des vidéos pédagogiques diffusées à la télévision publique, à une trousse de ressources pédagogiques en ligne et à des activités stimulantes optionnelles proposées par le Ministère. Il est à noter que ces activités seront facultatives et visent à assouvir la curiosité des élèves, à maintenir les apprentissages faits et à faciliter la vie des familles.





La CSBE innove de son côté

En guise de complément, dès la semaine prochaine, les membres des Services éducatifs de la CSBE, épaulés par les directions d'école, les conseillers pédagogiques et les enseignants, rendront disponibles sur notre site Internet une série d'activités à caractère ludique destinées aux élèves. Ces activités sont également facultatives; nous ne voulons mettre aucune pression en ces temps difficiles. Certains enseignants envoient même des propositions d'activités à leurs élèves ou gardent un contact régulier avec les plus petits.

Les professionnels en psychologie et en psychoéducation ainsi que les travailleurs sociaux et les conseillères et conseillers en rééducation sont également disponibles pour donner des conseils, guider certaines interventions et pour référer à des ressources particulières. Ainsi, cette équipe se donne comme mandat de soutenir les parents ayant des enfants en difficultés de comportement ou à défis particuliers. Les parents peuvent rejoindre ce service à l'adresse électronique suivante : conseilpsy@csbe.qc.ca, ou par téléphone au 418 228-5541, poste 24420.

« Les initiatives collaboratives et vouées à soutenir les élèves, les parents et la communauté sont présentes et sont encouragées », a souligné le directeur général.

Services fermés

Tel que demandé par le premier ministre, M. François Legault, les services de la CSBE suivants seront fermés jusqu'au 1^{er} mai:

- Les écoles primaires
- Les écoles secondaires
- Les centres de formation professionnelle
- Les centres d'éducation des adultes

Tandis que les services à la population donnés par les centres administratifs seront suspendus jusqu'au 13 avril inclusivement. Cependant, la majorité des employés des services administratifs adopteront la formule télétravail et pourront être rejoints par voie électronique.

Une situation en constante évolution

Comme vous pouvez le constater, la situation évolue rapidement. La CSBE déposera sur son site Internet tous les changements, les recommandations ou autres. Nous vous invitons à le visiter régulièrement. Nous y avons d'ailleurs déposé la communication envoyée dernièrement aux parents concernant les informations à caractère pédagogique.

« Nous souhaitons bon courage à tous les élèves et leur famille ainsi qu'à notre personnel. Que les gestes de bienveillance et de collaboration soient ceux qui prévalent », a conclu M. Lessard.